



الجَزَائِرُ

ALGERIA

Déclaration

de

S.E.M. Djamel MOKTEFI

Ambassadeur,

Représentant Permanent Adjoint

devant

le Comité Préparatoire

de la Conférence d'examen des Nations Unies

sur les progrès dans la mise en œuvre

du Programme d'Action en vue de prévenir,  
de combattre et d'éliminer le commerce illicite

des armes légères et de petit calibre

sous tous ses aspects

\*\*\*

New York, le 21 mars 2012

Madame la Présidente,

La délégation algérienne tient à vous exprimer ses sincères félicitations pour votre élection à la présidence du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, et à vous assurer de sa totale coopération durant cette session. Ma délégation n'a point de doute que sous votre direction le Comité sera en mesure d'aboutir à des résultats positifs.

Ma délégation saisit, cette occasion, pour adresser également ses félicitations à Mme Angela Kane à la suite de sa nomination au poste de Haut Représentante des Nations Unies pour les affaires de désarmement.

La délégation algérienne s'associe pleinement aux déclarations présentées par les distingués représentants de l'Indonésie, du Nigéria et de la Mauritanie, au nom respectivement du Mouvement des Non-Alignés, du Groupe Africain et du Groupe arabe.

Madame la Présidente,

Il m'est agréable d'annoncer, en pareille circonstance, que l'Algérie a déjà soumis dans les délais requis, au titre de l'année 2012, son rapport national sur la mise en œuvre du Programme d'Action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qui souligne que l'ensemble des mesures recommandées ont été effectivement réalisées aussi bien au plan national, régional qu'international. Ce rapport est disponible sur le site Internet du Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement.

Au regard de son expérience nationale, l'Algérie réaffirme la pleine validité et pertinence du Programme d'Action. En effet, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre constituent une grave menace à la paix, la sécurité et la stabilité et induisent toute une série de conséquences d'ordre humanitaire et socio-économique. Confrontée directement au phénomène de la circulation illicite des armes légères et de petit calibre qui est étroitement liée au terrorisme et au crime transnational organisé, l'Algérie estime que la prévention, la lutte et l'éradication des armes légères

et de petit calibre constituent un élément-clé de la sécurité aux plans national, régional et international.

D'où l'importance cruciale du Programme d'Action des Nations Unies dont la principale force réside dans la combinaison de l'approche globale, garantie d'une large mobilisation internationale, et de l'approche régionale et sous-régionale, porteuses d'engagements pragmatiques.

C'est pourquoi l'Algérie accorde également une grande importance à la tenue cet été de la Deuxième Conférence d'examen de ce Programme d'Action.

Madame la Présidente,

L'adoption du Programme d'Action et de l'Instrument international d'identification a également permis une meilleure prise en compte de la problématique des armes légères et de petit calibre dans l'élaboration des politiques et instruments nationaux, régionaux et internationaux. L'Algérie appuie pleinement la mise en oeuvre intégrale et coordonnée de ces deux instruments complémentaires d'autant qu'ils renforcent l'approche développée au niveau national. Approche qui s'articule autour de trois axes complémentaires:

1-Une démarche de prévention fondée sur le renforcement du contrôle des flux illicites d'armes légères et de petit calibre (marquage des armes, contrôle de l'utilisation finale, gestion rigoureuse des stocks);

2-une démarche opérationnelle qui se traduit par une réadaptation des dispositifs opérationnels et plus particulièrement, ceux déployés le long des frontières Sud et Est de l'Algérie;

3-une démarche complémentaire fondée sur l'existence d'une corrélation forte entre sécurité et développement.

Ainsi, dans le cadre de **la mise en oeuvre du Programme d'action au plan national**, l'Algérie a élaborée et adopté des lois, réglementations et procédures administratives rigoureuses dans les domaines de la fabrication, l'exportation, l'importation, le transit et la réexpédition, qui sont clairement listées et explicitées dans le rapport national. Cette législation nationale vise

à exercer un contrôle strict et effectif sur les armes, de prévenir leurs transferts illicites et de se conformer aux engagements internationaux, notamment les embargos sur les armes décrétés par le Conseil de Sécurité des Nations Unies.

A titre d'exemple récent, l'Etat algérien a promulgué en 2011 deux Décrets présidentiels. Il s'agit du Décret Présidentiel N° 11-249 du 10/07/2011 portant réglementation relative au certificat d'utilisation finale, et du Décret Présidentiel N°11-383 du 23/11/2011, fixant les règles et procédures régissant l'exportation des matériels, équipements et produits sensibles. Ces deux Décrets établissent des critères d'évaluation pour l'octroi d'autorisation d'exportation d'armes qui tiennent compte, entre autres, des engagements souscrits par l'Algérie en vertu d'instruments internationaux, régionaux et bilatéraux et des mesures prises par l'ONU dans le cadre d'un régime de sanctions.

Concernant les mesures prises au niveau national pour le renforcement des contrôles aux frontières, le Gouvernement algérien a engagé un certain nombre d'actions:

- Renforcement des dispositifs de contrôle au niveau des postes frontaliers ainsi que dans les ports et aéroports et leur dotation en équipements de détection des armes, explosifs, munitions et autres articles prohibés;
- Durant l'année 2011 et au début de l'année 2012, plusieurs postes de surveillance ont été créés tout le long des frontières pour servir de rempart supplémentaire aux gardes frontières et aux agents de douane dans leur lutte contre les filières terroristes et de contrebande;
- Au niveau des unités territoriales, des groupes spécialisés dans le domaine de la police judiciaire en matière de lutte contre le trafic d'armes ont été intégrés au sein des sections de recherche;
- Renforcement des barrages mixtes dressés par les services de sécurité (Douanes-Police, Douanes-Gendarmerie Nationale) en particulier dans les régions où les trafics et le commerce illicites d'armes légères et de petit calibre sont les plus importants;
- Lancement de formations adaptées au personnel enquêteur spécialisé. Ces actions ont été accompagnées, au plan organisationnel, par la création au

niveau de certains organes de sécurité (Commandement de la Gendarmerie Nationale), d'un service central des investigations criminelles doté d'une section chargée de la lutte contre le trafic d'armes;

A titre d'illustration, les statistiques nationales font ressortir que si le nombre d'armes récupérées par les services de sécurité le long des frontières a sensiblement diminué durant l'année 2010, leur nombre enregistré, en revanche, depuis le début de l'année 2011, a connu une nette augmentation atteignant, rien que pour le mois de janvier 2012, la même quantité d'armes récupérées durant toute l'année 2011.

Madame la Présidente,

Dans la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, et en complément au renforcement de son dispositif national, l'Algérie a inscrit son action **dans un cadre sous-régional et régional** qui est confronté à une instabilité et à une insécurité préoccupantes causées par la prolifération d'armes en tous genres, consécutive à la situation prévalent dans certains pays voisins de l'Algérie.

A cet égard, mon pays ne cesse de déployer d'intenses efforts pour juguler ce commerce illicite notamment au niveau de ses frontières terrestres et maritimes.

Dans ses relations avec ses partenaires, l'Algérie valorise le partage de l'information et l'échange d'expertise dans le cadre des actions d'assistance et de coopération, et contribué à la formation d'experts étrangers dans ses écoles spécialisées. Elle est engagée, depuis plusieurs années, dans une coopération transfrontière, notamment avec les pays du Sahel, à travers la formation des agents de sécurité et des services de douanes et la fourniture d'équipements pour permettre à ces pays de développer des capacités administratives, techniques et opérationnelles pour faire face à la contrebande et au trafic illicite des armes légères et de petit calibre.

L'Algérie a abrité les 7 et 8 septembre 2011, les travaux de la Conférence internationale de haut niveau sur le partenariat dans les domaines de la lutte antiterroriste, de la lutte contre le crime organisé et les efforts de développement entre les pays du champ (Algérie, Mali, Niger, Mauritanie) avec la participation de partenaires extrarégionaux. Cette conférence s'est déroulée dans une conjoncture particulière marquée par la circulation

incontrôlée d'importantes quantités d'armes de guerre en provenance d'un pays voisin.

De même, dans le prolongement de la tenue à New York en septembre dernier du Forum mondial sur la lutte antiterroriste, une réunion du groupe de travail sur le renforcement des capacités dans la région du Sahel, a eu lieu à Alger les 16 et 17 novembre 2011. Co-présidée par l'Algérie et le Canada, cette réunion a enregistré la participation de plus de 28 Etats ainsi que d'institutions régionales (Union Africaine, Union Européenne, Centre Africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme) et internationales (Interpol, ONU).

Toujours au plan régional, l'Algérie a participé activement à toutes les initiatives prises aux niveaux africain et arabe pour lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

Par ailleurs, l'Algérie est favorable à la mise en place d'un instrument régional juridiquement contraignant sur le contrôle transfrontalier des armes en vue de mieux coordonner l'action des pays de l'Afrique du Nord et du Sahel, à l'instar des instruments existants dans d'autres sous-régions du continent africain.

Consciente que la lutte efficace contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre requiert une approche globale et intégrée fondée sur une combinaison de facteurs politique, économique, militaire et sécuritaire, l'Algérie a été à l'origine de l'élaboration d'une stratégie unifiée pour faire face à un nombre de phénomènes qui se sont répandus au Sahel comme le terrorisme, le crime organisé transfrontalier, les prises d'otages et le trafic des stupéfiants.

Au niveau euro-méditerranéen, l'Algérie s'emploie à favoriser, entre les deux rives de la Méditerranée, une compréhension commune des enjeux sécuritaires ainsi qu'une coopération multiforme qui s'étend à la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

**Au plan mondial**, l'Algérie a ratifié ou adhéré à une multitude d'instruments internationaux relatifs à la criminalité transnationale organisée et à la lutte contre le terrorisme. Elle travaille également en étroite collaboration avec des organisations régionales et internationales, notamment avec INTERPOL, en vue de la mise en oeuvre intégrale et

coordonnée du Programme d’Action et de l’Instrument international d’identification.

Madame la Présidente,

Cette session du Comité préparatoire est une excellente opportunité offerte aux Etats Membres pour réaffirmer leur attachement et engagement à la mise en oeuvre de manière complète et effective du Programme d’Action.

C'est également l'occasion de procéder à une évaluation générale du degré de mise en oeuvre de ce Programme d’Action. Autrement dit, il s'agit de déterminer les progrès accomplis et les restes à réaliser. En identifiant les difficultés et contraintes rencontrées, il nous sera possible de préciser davantage les actions et mesures de nature à améliorer la mise en oeuvre du Programme. C'est à ce niveau que devraient intervenir en force la coopération et assistance internationales. Le Mouvement des Non Alignés a présenté, à cet égard, au Comité préparatoire un document de travail comportant des propositions spécifiques visant au renforcement de la coopération et assistance internationales. Ma délégation estime que ces propositions substantielles devraient être reflétées dans le document final du présent Comité préparatoire.

Madame la Présidente,

**Concernant la question du suivi de la Conférence d'examen de 2012**, la délégation algérienne estime que les mécanismes de suivi et les thèmes à retenir pour le prochain cycle doivent être conformes à l'esprit et à la lettre du Programme d’Action. Il est important de respecter l'intégrité dudit Programme. Le format et la fréquence des rencontres doivent également faciliter et contribuer à la pleine participation des pays en développement. A cet égard, dans la partie IV du Programme d'action consacrée au Suivi de la Conference des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, il est clairement indiqué la nécessité de convoquer une réunion des Etats tous les deux ans pour examiner l'exécution du Programme d'action aux niveaux national, régional et mondial. Il est également question, en terme de thème, d'étudier d'autres mesures destinées à soutenir la coopération internationale.

**S'agissant de l'Instrument international visant à permettre aux Etats de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre, l'Algérie a également déjà soumis son rapport national, au titre de l'année 2012, sur la mise en œuvre de cet Instrument international.**

Tous les aspects de l'Instrument international sont effectivement exécutés par les autorités algériennes en termes de marquage, d'enregistrement et de traçage des armes. Dans ce domaine, l'Algérie utilise la technologie IBIS (Système Intégré d'Identification Balistique) pour constituer une base de données sauvegardant et numérisant des empreintes balistiques des armes en circulation. Cette base de données fait partie d'un plan d'action visant à la mise en place d'un système intégré de l'ensemble des signatures des armes détenues en Algérie.

Par ailleurs, ayant participé à la Réunion des Experts Gouvernementaux (MGE), qui s'est réunie à New York en mai 2011, l'Algérie considère utile d'avoir à l'avenir ce genre de rencontre.

Madame la Présidente,

Il convient enfin de noter que, selon l'Algérie, la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre exige une approche intégrée et globale fondée, au plan national, sur des liens renforcés entre les différents services et institutions compétentes et, au plan international, sur une coopération étroite qui s'attaquerait non seulement aux vecteurs du commerce illicite des armes légères et de petit calibre mais aussi à ses causes profondes que sont la pauvreté et les problèmes socioéconomiques.

Avant de conclure, ma délégation voudrait réaffirmer le plein engagement de l'Algérie en faveur de la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'Action des Nations Unies et de l'Instrument international d'identification.

Je vous remercie.